



# Bulletin municipal

Directeur de la  
publication: Madame  
Chantal Beurienne

## Editorial

### Sommaire

**Editorial.....p1**

**Comptes rendus de Conseil  
Municipal.....p2**

**Les Aînés de la Forêt.....p4**

**ASCL.....p4**

**L'Echo de la Forêt.....p5**

**Les Amis de l'Ecole.....p5**

**Les Joyeux Lutins.....p6**

**En direct du SIRTOMRA.....p6**

**Le cimetière.....p7**

**Elagage des arbres.....p7**

**Dates à retenir.....p8**

### VŒUX 2015

Toute l'équipe municipale vous adresse pour 2015 des vœux de très bonne santé, de réussite professionnelle et scolaire, et de bonheur.

Bonheur de vivre ensemble en faisant preuve de tolérance.

### L'EDITO DU MAIRE

**C'est au mois de janvier, que nous nous devons de faire le bilan de l'année écoulée et de prendre de nouvelles résolutions pour celle à venir.**

**Cet exercice permet de définir une liste aussi concrète et quantifiée que possible des choses à réaliser.**

**Ensuite, il nous faut suivre en permanence, mois par mois, la réalisation de nos objectifs, leur dépassement ou la déception engendrée par leur abandon.**

**Enfin, au bout de l'année, au regard des résultats nous devons réviser la structure même de ces objectifs et des valeurs qui les sous-tendent.**

**Rien ne peut se contrôler qui ne se mesure.**

**Chantal Beurienne**

### REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, ont apporté leur aide à la Commune, par des moyens humains et matériels.

### DECORATION DE NOËL

Merci aux Laëtiennes et Laëtiens qui ont embelli notre Commune en décorant leur habitation.

# Comptes rendus de conseil municipal

## Séance du 9 septembre 2014

La commune se porte caution, comme le Conseil Général, pour 50% de l'emprunt fait par Logem Loiret pour la construction des logements locatifs (295 000 € en garantie). Le risque est très faible et de toute façon c'est une formalité obligatoire.

Le règlement de location des salles communales est revu pour préciser certains points de détail. (acompte non remboursable et rappel de l'obligation d'une assurance responsabilité civile).

Monsieur James Le Moing est nommé représentant de la commune auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

Les élections municipales ont été annulées à Aschères Le Marché ce qui a entraîné la nullité d'une dérogation qui permettait que les petites communes soient mieux représentées à la Communauté de Communes de la Forêt, par rapport aux grandes. Du coup, les effectifs de la CCF sont revenus aux valeurs d'autrefois (29 conseillers au lieu de 26). Les communes de Villereau, Montigny et Bougy les Neuville ont perdu un représentant, tandis que Neuville, Trainou et Loury en ont regagné jusqu'à trois.

Face aux dégradations en tous genres subies par les locaux communaux, qui ont parfois amené la commune à faire appel à la gendarmerie, la vigilance reste de mise même si aucune plainte n'a pour le moment été déposée.

## Séance du 14 octobre

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à contracter un prêt pour la construction de la nouvelle station d'épuration, auprès de la Caisse des Dépôts : prêt de 650 000 € sur 30 ans au taux de 1% plus le taux du livret A, soit actuellement 2%.

Suite à la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée, les modifications d'horaires et quelque fois de postes pour les personnes concernées, sont entérinées par le Conseil Municipal.

Les travaux du futur jardin d'enfants localisé derrière les vestiaires sportifs ont été entamés: la dalle qui supportera le jeu a été coulée, les allées sont tracées et en partie commencées. Les travaux, stoppés pendant l'hiver, reprendront au printemps. Le Conseil remercie chaleureusement tout le personnel travaux pour son engagement puisque l'intégralité de cette aire de jeux sera réalisée par la commune avec ses moyens propres.

La réflexion sur la construction d'un nouveau restaurant scolaire avance et la commune lance une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

L'Etat transfèrera au 1er juillet 2015 toutes ses compétences urbanisme aux collectivités locales – communes et communautés de communes. Le Conseil Municipal en prend acte et étudiera en temps et en heure les solutions proposées.

## Séance du 4 novembre

Les trois Conseils Généraux du Loiret, de l'Eure et Loir et du Loir et Cher ont créé une centrale d'achats – APPROLYS – sous la forme d'un Groupe d'Intérêt Public. Les buts de cette centrale sont de faire des économies, nécessaires face à la baisse des ressources des collectivités locales, tout en maintenant un haut niveau de qualité des prestations. Les appels d'offres seront donc mutualisés. Le premier va concerner la fourniture de gaz, puis viendront la dématérialisation des actes administratifs et la fourniture d'électricité aux communes. Invité à se prononcer sur cette opportunité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejoindre cette centrale d'achats (coût : 50 euros par an) et désigne Madame Monique Launay pour le représenter aux assemblées générales avec Madame le Maire comme suppléante.

## Séance du 18 novembre

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement passe de 3 à 4 %.

Le Conseil Municipal décide de subventionner la classe de découverte proposée par l'école maternelle à hauteur de 50 euros pour les enfants de moyenne et grande sections, et de 30 euros pour les plus petits. Au final, cette classe de découverte coutera 1810 euros à la commune.

A la demande des parents Monsieur Laurent Doat, directeur des écoles, propose de mettre en place des études surveillées. Compte tenu de la participation demandée aux parents – 3 euros par enfant – et du coût de cette prestation – environ 33 euros pour une heure et demie – celle-ci ne pourra être maintenue que si un minimum de 10 enfants participe régulièrement à ces études.

Compte tenu de l'état de cette route et des conditions de circulation – croisement avec le bus scolaire et véhicules roulant trop vite sur les bas cotés – le Conseil Municipal décide de mettre la rue du Plessis en sens unique de St Lyé vers Chevilly. Seuls les premiers 300 mètres à partir de la rue de la Couarde seront à double sens, afin de ne pas trop gêner les riverains. La mise en place se fera dès que toute la signalisation commandée aura été livrée.

# Comptes rendus de conseil municipal (suite)

## Séance du 15 novembre, suite

Conformément à ses obligations légales, le Conseil Municipal entérine les indemnités au Comptable du Trésor de Neuville aux Bois, soit 449,84 euros.

Dans le cadre de l'étude d'un futur restaurant scolaire, dont la construction sera éventuellement décidée après étude du budget, des dotations et subventions qui seront obtenues, le Conseil Municipal, après consultations de trois cabinets d'architecture, d'en confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet BG+.

Le Conseil Municipal reçoit en début de séance le Lieutenant de Gendarmerie commandant la Brigade de Neuville aux Bois qui vient exposer ce qu'est l'opération « Voisins Vigilants », déjà mise en place dans un certain nombre de communes, avec succès notable sur le plan de la diminution des cambriolages. Séduit par cette approche, qui ne vise pas à se substituer aux forces de l'ordre mais à être leurs « capteurs avancés » sur le terrain, et à dissuader les visiteurs indésirables en les avertissant de ce qui les attend, le Conseil Municipal étudiera la possibilité de rejoindre cette démarche dès le début 2015.

La réalisation du lotissement « Les Jardins du Grillon » impose le déplacement de la rue de l'Enfer. Celle-ci appartenant à la commune doit être cédée provisoirement au lotisseur pour qu'il puisse faire les travaux nécessaires, avant rétrocession à la commune en fin de projet. Cette démarche demande une enquête publique qui a été confiée à Monsieur François Kerlan et sera close le 23 décembre au soir.

L'ensemble des chemins ruraux est transféré à l'AFR.

## Séance du 16 décembre

Considérant ne pas devoir faire de discrimination entre les enfants de Lyé qui vont à l'école publique et ceux qui ont choisi une école privée, le Conseil Municipal décide d'octroyer la même subvention aux enfants fréquentant l'école St Joseph pour sa classe de découverte. Coût pour la commune 150 euros.

Dans le cadre de l'étude d'un futur restaurant scolaire, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à soumettre des dossiers de demande de subvention, à la Préfecture du Loiret au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à notre députée et à notre sénateur au titre des réserves parlementaires.

Afin de débloquer la commercialisation des terrains du lotissement « les Jardins du Grillon » et sur proposition du lotisseur « Lotir Centre », le Conseil Municipal se prononce pour la construction au sein de ce lotissement de onze logements en locatif aidé de type T3 et T4.

Le Conseil Municipal prend acte de la date des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

**Rappel:** Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité sur le site web de Saint Lyé La Forêt à l'adresse suivante: <http://www.mairie-saint-lye-la-foret.fr/spip.php?article49>

# La vie des associations

## LES AINES DE LA FORET

### **Bal des Aînés**

Le club des Aînés de la Forêt a organisé le bal d'automne le samedi 11 octobre avec l'orchestre "Top Musette".

Une centaine de personnes a participé à cette matinée dansante et la soirée s'est terminée par un buffet froid.

### **Les ateliers culinaires**

Le club organise 2 fois par mois un cours d'atelier culinaire qui remporte un franc succès auprès de nos adhérents. Notre chef cuisinier, en la personne de Claudine Nicolas, nous apporte tout son savoir et à chaque fin de cours, chacun déguste les mets préparés.



### **Repas à thème**

Le mercredi 15 octobre, un repas à thème " Cassoulet" a été proposé aux Aînés et ce fut en même temps l'occasion de passer un bon moment de convivialité. Une cinquantaine de personnes a participé à cette journée.

### **Patchwork**

Les cours de patchwork ont lieu une fois par mois chez Dominique Van Belle. Les personnes qui participent à ces cours ont fait d'énormes progrès et les résultats sont très satisfaisants.

### **Modelage**

Les cours se pratiquent une fois par mois en principe le lundi toute la journée et sont animés par Jean-Philippe et Marie-Lise Launay. Ce cours remporte un franc succès auprès de nos adhérents.

### **Bowling**

Le rendez-vous est toujours fixé le 1er lundi de chaque mois à 14h sur le parking de la mairie. Le covoiturage est recommandé.

### **Art Floral**

Le cours de décembre d'art floral a rassemblé une dizaine de personnes. Une composition de table de Noël a agrémenté les fêtes de Noël.



## ASCL

Nous souhaitons à tous les enfants de l'ASCL ainsi qu'à leur parents une excellente année 2015.

Nous préparons avec enthousiasme le centre de loisirs du mois de juillet 2015 avec plein de projets....., qui se déroulera du 6 juillet 2015 au 31 juillet 2015.

Pour tout renseignement, contactez Monsieur Guy LAUNAY AU 02 38 75 58 28

LE BUREAU DE L'ASCL

## L'Echo de la Forêt

L'Echo de la Forêt présente ses meilleurs Vœux lors de l'assemblée générale autour de la traditionnelle galette des rois.



Le 11 janvier 2014, l'Echo de la Forêt a tenue son assemblée générale à Saint lyé la forêt, après un moment de recueillement en mémoire des victimes des attentats. Le président Frédéric Tessier a présenté ses vœux et a remercié tous les musiciens et bénévoles de l'association qui travaillent tout au long de l'année pour que les défilés et les concerts soit irréprochables. Après le rapport moral et le bilan financier de la Batterie-fanfare, qui cette année est en déficit, en raison de l'absence du concours de Chaloupée (faute de salle disponible) et du nombre de sorties en léger recul, la secrétaire a présenté le rapport d'activité de l'année 2014 :

14 sorties dont 2 hors département et 2 au profit d'associations caritatives

1 repas de Sainte Cécile

L'année 2015, quant à elle commence avec une reprise des répétitions dès le 23 janvier et d'ores et déjà 4 sorties de signées pour ce début d'année dont une le 31 mai 2015 à Provins (91).

Il a également été rappelé que l'Echo de la Forêt serait heureux de pouvoir accueillir de nouveaux membres confirmés ou débutants. Si vous êtes intéressés vous trouverez ci-dessous les coordonnées du Chef de musique. Nous vous rappelons que les répétitions ont lieu les semaines paires les vendredis soir à partir de 20h30 à la salle de la forêt derrière la mairie.

Nous vous rappelons que vous pouvez suivre notre actualité sur le net à l'adresse suivante :

<http://mapage.noos.fr/echodelaforet> et que vous pouvez toujours contacter par téléphone le chef de musique au **02 38 91 85 13** ou le président au **02 45 23 00 24** et par courriel à l'adresse suivante : [echodelaforet@noos.fr](mailto:echodelaforet@noos.fr).

*Echo de la Forêt – Mairie de St lyé – Route d'Orléans – 45170 ST LYE LA FORET*

Les Amis de l'Ecole



Association st Lyé Villereau

Le 5 décembre dernier, les enseignants de St Lyé et Villereau et les "amis de l'école" ont organisé leur désormais traditionnel marché de Noël. La chorale des écoles, à laquelle les enfants scolarisés à St Lyé comme à Villereau participaient, a connu un franc succès et la chanson "Petit Papa Noël" a attiré le célèbre bonhomme rouge jusqu'à St Lyé !

S'en est suivi un moment convivial autour des stands du marché et de la buvette. Les enfants exposaient et vendaient leurs travaux, et les amis de l'école avaient préparé divers objets d'artisanat au cours d'ateliers ouverts à tous en novembre.



## **Les Joyeux Lutins**

### **Accueil Périscolaire et de Loisirs**

Tous les membres du bureau ainsi que l'équipe d'animation vous souhaitent une très bonne année 2015 !

Après une fin d'année marquée par le spectacle de Noël des enfants, cette nouvelle période sera tournée vers la découverte du cirque et de la magie. Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs du mercredi pourront alors apprendre certains secrets de magiciens !

Les Joyeux Lutins accueilleront vos enfants également une semaine sur les vacances d'hiver soit du 02 au 06 mars 2015 (fermé du 23 au 27 février). Les inscriptions débuteront le 02 février et seront clôturées le 12 février 2015.

A retenir pour ce début d'année :

Soirée Années 80 le samedi 24 janvier à 19h30 Salle Rive du Nan, animée par un DJ

**Inscription jusqu'au 19 janvier 2015 au plus tard** à l'accueil de loisirs.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

par mail, [asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com](mailto:asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com)

par téléphone aux horaires d'accueil des enfants, 02 38 62 08 73

### **En direct du SIRTOMRA**

Les bornes « textile » sont faites pour accueillir : vêtements, chaussures, linge de maison, articles de maroquinerie à déposer, même usagés, en sacs.

Les colonnes à verre reçoivent non seulement les bouteilles mais aussi les boîtes et pots en verre.

Le SIRTOMRA rappelle qu'il finance à hauteur de 30 euros maximum les composteurs. Il suffit d'envoyer la facture, un justificatif de domicile et un RIB.

**Trier c'est préserver**



**Jeter c'est gâcher**

## **A propos du cimetière,** Thierry Laverton a besoin de votre aide.

Il a accompli depuis trois mois un gros travail de recensement de toutes les sépultures, avec photographies, traitement numérique pour faire apparaître les inscriptions effacées, rapprochement avec les registres d'état civil, mais il est au bout de ce qu'il lui était possible de faire. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, voici sa requête :

*De manière à avoir une gestion rigoureuse et informatisée des emplacements et concessions du cimetière municipal de Saint Lyé la Forêt, un relevé exhaustif de toutes les tombes a été entrepris ces trois derniers mois.*

*Concernant les tombes de la périphérie, 131 tombes ont été identifiées de manière formelle. Pour la vingtaine de tombes restantes le seul espoir de retrouver de manière certaine l'emplacement des tombes qui ne sont plus identifiables est de faire appel aux souvenirs des habitants de la commune de Saint Lyé.*

*Si vous possédez des photos ou si vous connaissez précisément l'emplacement des tombes dont les noms sont mentionnés ci-après, merci de prendre contact avec la Mairie de Saint Lyé la Forêt ou directement avec Mr Thierry LAVERTON au 06 74 37 00 90 ou 02 38 75 56 71*

### **Concessions perpétuelles de la périphérie restant à identifier**

<b>Thévenin-Barant</b>	<b>Liger-Bezancon</b>	<b>Dupeyret</b>	<b>Royer-Dauvillier</b>	<b>Baillon-Aubry</b>	<b>Boureau-Jousset</b>	<b>Pallier-Lefevre-Lebret</b>
<b>Philippeau-Lalue</b>	<b>Bonnet-Laluc</b>	<b>Gage-Fourniguet</b>	<b>Rousseau-Froc</b>	<b>Fourniguet-Charron</b>	<b>Lecomte-Lointier</b>	<b>Desforges-Morée-Fourniguet</b>
<b>David-Periguet</b>	<b>Caranton-Madre</b>	<b>Lombardin</b>	<b>Colleau-Julien</b>	<b>Aubry-Periguet</b>	<b>Ménard-Beauvallet</b>	<b>Barant-Chartrain</b>
<b>Legros-Hure</b>						

*Vous remerciant de votre aide*

### **Elagage des branches d'arbres**

Madame le Maire rappelle que l'article 673 du Code Civil précise que « celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes, et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper....si ce sont les racines, ronces et brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice..... ».

Cet article est bien sûr valable pour les haies qui débordent sur le domaine communal – écoles, parking, rues, chemins... .

Si tel est votre cas, nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'élagage.

Nous vous remercions de votre compréhension.

# Dates à retenir

Samedi 24 janvier 19 h 30	Soirée « Années 80 »	Joyeux Lutins
Jeudi 29 janvier	Cours d'Art Floral	Club des Aînés
Samedi 31 janvier	Assemblée générale	Club des Aînés
Du 2 au 12 février	Inscriptions aux vacances d'hiver (2 au 6 mars)	Joyeux Lutins
Samedi 7 février	Bal	Country Club
Du 2 au 6 mars	Vacances d'hiver	Joyeux Lutins
Samedi 7 mars	Pro Confort	Club des Aînés
Samedi 14 et dimanche 15 mars	LOTO	Joyeux Lutins
Samedi 11 avril	Bal de printemps	Club des Aînés
Samedi 30 mai	Bal	Country Club
Du 6 au 31 juillet	Centre de loisirs	ASCL

---

## Rappel des permanences municipales

### Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h

Mardi de 15 h à 19 h (permanence urbanisme)

Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 15 h à 18 h (permanence urbanisme)

Téléphone: 02 38 91 84 72

Fax: 02 38 91 86 44

### Courriel:

[mairie.de.st.lye@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.st.lye@wanadoo.fr)

### Site:

[www.mairie-saint-lye-la-foret.fr](http://www.mairie-saint-lye-la-foret.fr)